

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE

37 37 19

Date de la convocation

24 09 12

Séance du 19 octobre 2012

Date d'affichage

24 09 12

L'an deux mille douze

et le dix neuf octobre

A Quinze Heures,

Le Comité Syndical,

régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

2012-19-10-07

Développement Solidaire

Coopération avec la Tunisie

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux et Châteaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **R.PAILLES** (Conseil Général), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC St-Chinianais), **G.ROUCAYROL** (CdC Coteaux et Châteaux)

SOUS-PRÉFECTURE DE L'HERAULT
15 NOV. 2012
Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Développement solidaire - Coopération avec la Tunisie.

Dans le cadre de la convention de coopération décentralisée entre le Conseil Général de l'Hérault et le Gouvernorat de Médenine, abondée par un fonds de soutien au développement économique du Gouvernorat de Médenine cofinancé par Ministère de l'Immigration, de l'Identité Nationale, de l'Intégration et du Développement Solidaire (MIIINDS), le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu comme opérateur global de coopération dans le cadre du développement du tourisme solidaire pour accompagner un projet de développement.

Pour la réalisation de cette mission en 2012 dont le cadre est spécifié dans la convention ci-annexée, le Pays Haut Languedoc et Vignobles percevra une subvention globale de 158 000 € du Conseil général, destinée à cofinancer à hauteur de 138 000 €, les dépenses réalisées localement dans le cadre du projet de l'Association du Développement Durable de Médénine.

Pour sa part, le Pays Haut Languedoc et Vignobles percevra une aide de 20.000 € destinée à couvrir les frais d'ingénierie et de mission.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite de cette opération, sur le contenu technique et sur le plan de financement proposés, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision dont la convention.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la poursuite de cette opération, sur le contenu technique et sur le plan de financement proposés, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision dont la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 19 octobre 2012.

Le Président,
Francis BOUTES

